

## CAP de printemps 2007 : Complément d'informations

L'action continue du SATAc UNSA, qui vise à promouvoir sans cesse notre corps, commence à porter ses fruits : Le niveau des postes ouverts, la proportion de postes en recouvrement avec des corps de catégorie A, etc... traduisent une reconnaissance croissante de nos capacités.

Il semble, par contre, que certains soient plus attachés à l'influence qu'ils pensaient avoir qu'aux avancées obtenues par les TSEEAC, au point de perdre toute mesure et de tenter de jeter le discrédit sur tout le monde ... dont tous les représentants des personnels ... sauf les leurs (bien-sûr).

### L'ÉVENTAIL DES POSTES PROPOSÉS ET LA RECONNAISSANCE DU CORPS DES TSEEAC

#### Comme nous l'avons dit en introduction de notre précédent Télégramme :

- Notre polyvalence est confirmée par le nombre et la diversité des postes qui nous sont proposés.
- La progression des niveaux des assistants de classe commence à traduire ce qu'a obtenu le SATAc UNSA lors des dernières négociations protocolaires : les assistants de classe D n'existent plus, les assistants de classe C sont beaucoup plus rares...
- L'évolution du corps et l'élargissement des possibilités de déroulement de carrière sont traduits par la proportion de postes en recouvrement (+30% des AVE).
- Les postes «contrôle/surveillance» prennent en compte, eux aussi, les avancées obtenues au protocole par le SATAc UNSA, avec une perspective d'évolution de carrière et d'augmentation indemnitaire.

**L'action continue du SATAc UNSA pour la reconnaissance croissante du corps commence à porter ses fruits !**

#### Un rapide tour d'horizon des postes qui nous sont offerts permet de compter :

Outre les postes opérationnels :

- 1 instructeur régional, 3 adjoints chef CA, 1 chef BRIA, 1 adjoint chef BNIA, 1 chef BTIV, 1 chef section sol
- 21 contrôleurs d'aérodrome dont 2 en Polynésie
- 7 agents BRIA ou BNIA, 4 agents BTIV, 4 agents BIA/BDP/Vigie Trafic

Les postes suivants :

- 3 chefs de division, 14 chefs de subdivision
- 27 ass. de sub., 4 chargés d'affaires, 2 chargés de projet
- 4 ass. Cl. A, 36 cl. B, 25 cl. C (une proportion inédite)
- 1 adjoint chef de pôle, 2 experts confirmés, 2 experts séniors à la DTI (un début d'ouverture)

**Objectivement, le niveau des postes proposés a clairement progressé !!**

### LA MORALITÉ DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS EN CAP

Le SNNA FO, dans un tract récent, porte des accusations graves contre l'ensemble des représentants des personnels en prétendant qu'ils ne privilégient pas la raison, la transparence et l'honnêteté.

Nous ne souhaitons pas entrer en polémique et préférons laisser à ce syndicat la responsabilité de ses écrits (en résumé : tout le monde est pourri (DGAC, mais aussi représentants des personnels, tous syndicats confondus), sauf eux).

Par contre, nous tenons à vous rassurer : Nous n'avons pas tous changé :

**Le SATAc UNSA vous défend en CAP, comme lors des négociations :  
 Vous devriez commencer à avoir une idée sur son efficacité, non ?**

### LE CAS INDIVIDUEL SUR LEQUEL ÉCRIT LE SNNA FO

Dans la mesure où le SNNA FO a choisi de publier la lettre qu'il a adressée au Directeur Général et, en conséquence, de prendre les TSEEAC à témoins, vous devez avoir un peu plus d'informations pour pouvoir juger du bien-fondé de la décision de la DGAC que ce syndicat conteste : Un TSEEAC, qui a subi quasi-quotidiennement, et pendant une longue période, des attaques dont l'origine était bien éloignée des considérations professionnelles, soumis à un acharnement continué indigne de « collègues » TSEEAC,

sur fond de rivalités syndicales a dû être muté dans son propre intérêt et dans l'intérêt du service. Une fois la décision prise, elle a été appliquée rapidement et le choix a été fait de le rapprocher de sa famille.

Le SNNA FO (tout en affirmant qu'il vous défendra en toutes circonstances) semble trouver cette mutation anormale et précipitée.

**Nous pensons, nous, a contrario, que la DGAC aurait dû intervenir plus rapidement.**

**Et vous, qu'en pensez-vous ? Comment auriez-vous aimé être traité à sa place ?**